CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

○ **une organisation** **Nom de l'organisation:** _____

ou

◉ **un individu** **Nom:** Michael LeBourdais, chef

Sujet : Autochtones

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Nous recommandons au gouvernement de permettre aux Premières Nations qui le souhaitent d'acquérir le titre de propriété de leurs propres terres, ce qui y faciliterait la création de droits de propriété privée. Il conviendrait d'élaborer, simultanément, cette initiative ainsi que des lois et des modèles de règlements sur la gestion des terres à l'appui des Premières Nations qui choisiront cette option. Dans le budget de 2012, on mentionnait d'ailleurs que le gouvernement fédéral se pencherait sur cette question pour les Premières Nations qui souhaitent s'engager dans cette voie.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Cette initiative devrait s'autofinancer dans un délai de 10 à 15 ans, pourvu que les Premières Nations intéressées soient autorisées à mettre en œuvre une taxe sur le transfert de propriété, de même qu'un ensemble de frais d'enregistrement analogues à ceux employés dans les registres provinciaux. Or, à court terme, cette initiative devrait être subventionnée selon les cadres de financement en place. À long terme, le nombre d'employés d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada affectés aux services fonciers et fiduciaires devrait baisser sensiblement.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Cette loi serait à l'intention : a) des Premières Nations souhaitant devenir propriétaires de leurs propres terres; b) des Premières Nations souhaitant attirer davantage d'investissements; c) des membres des Premières Nations qui souhaitent s'approprier leurs propres propriétés sur les terres des Premières Nations; d) des membres des bandes et des gouvernements des Premières Nations qui souhaitent utiliser leurs propriétés à titre de garantie; e) des banquiers et des professionnels de l'immobilier qui aimeraient que soit mis en place un système de droits de propriété sur les terres des Premières Nations; f) des investisseurs à l'affût des occasions que présentent les terres des Premières Nations; g) de tout citoyen canadien souhaitant la correction des inégalités et l'amélioration de la productivité.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

D'après des études économiques, un nouvel investissement totalisant plus d'un milliard de dollars serait à prévoir au cours des 10 premières années pour les Premières Nations intéressées. Cela générerait quelque 25 millions de dollars en nouveaux revenus annuels et créerait de nouveaux emplois équivalant à 11 000 années-personnes. Ces chiffres augmenteront lorsque d'autres Premières Nations prendront part à l'initiative. Qui plus est, ces occasions réorienteront les efforts de nombreux membres des Premières Nations vers de nouvelles possibilités plutôt que vers la protestation et de la dépendance, et elle les aideront à participer réellement à la réussite économique de leur région.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Sujet : Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Sélectionnez un sujet à partir du menu déroulant

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

Les Premières Nations du Canada sont soumises à des conditions désavantageuses depuis l'adoption de la première Loi sur les Indiens. Nous nous penchons depuis des années sur différents modèles de solution pour réparer ces préjudices. En général, cependant, ces modèles reposent sur une présomption voulant que les programmes fédéraux soient la solution. Le manque apparent de résultats positifs à ce chapitre a mécontenté le gros de la population canadienne. Il est donc grand temps qu'on reconnaisse que la Loi sur les Indiens est le nœud du problème : le marché ne peut pas fonctionner dans les territoires des Premières Nations de la même façon que dans le reste du pays. La Loi sur les Indiens fait en sorte que ces terres, détenues en propriété collective, sont régies depuis Ottawa. Il est donc malaisé de faire des affaires en ces lieux, et l'administration des terres est dispendieuse; qui plus est, les familles ont de la difficulté à s'enrichir. Les Premières Nations ont élaboré des moyens de travailler en fonction des limites de la Loi sur les Indiens, plus précisément à l'aide de tenures à bail et de délégations de pouvoirs dans le cadre de la Loi sur les Indiens : elles ont obtenu de certains résultats. Malgré tout, ces modèles, une fois mis en œuvre, comportent des désavantages flagrants lorsqu'il s'agit de faire des affaires. En plus de cela, ils sont trop coûteux à mettre en œuvre. Encore aujourd'hui, les membres des Premières Nations souffrent d'inégalité sur leur territoire. Il est indispensable de reconnaître la possibilité d'avoir, au sein de la fédération, des propriétés privées rattachées à des pouvoirs inhérents à l'autonomie gouvernementale sur les terres qui appartiennent véritablement aux Premières Nations.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.